



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS VALLEE DU LOT ET BASTIDES 2023-2025



Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de communes



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —



Grand
Villeneuvois
l'esprit de notre avenir



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot, représenté par Monsieur Jacques Borderie, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet de la Vallée du Lot et Bastides :

- la communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord, représentée par M. Auguste Florio, son Président,
- la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, représentée par M. Michel Masset, son Président,
- la communauté de communes de Fumel-Vallée du Lot représentée par M. Didier Caminade, son Président,
- la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, représentée par Guillaume Lepers, son Président
- la communauté de communes du Lot et Tolzac, représentée par Line Lalaurie, sa Présidente

le Syndicat et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Comité Syndical de la Vallée du Lot en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de la Vallée du Lot et Bastides et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de la Vallée du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de la Vallée du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Vu la délibération de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot en date du XX
XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de la
Vallée du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois en date du
XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de
la Vallée du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois en date du
XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de
la Vallée du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de commune du Lot et Tolzac en date du XX XX XX
approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de la Vallée
du Lot et Bastides et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du xx juin /
octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du
territoire Est Creuse et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

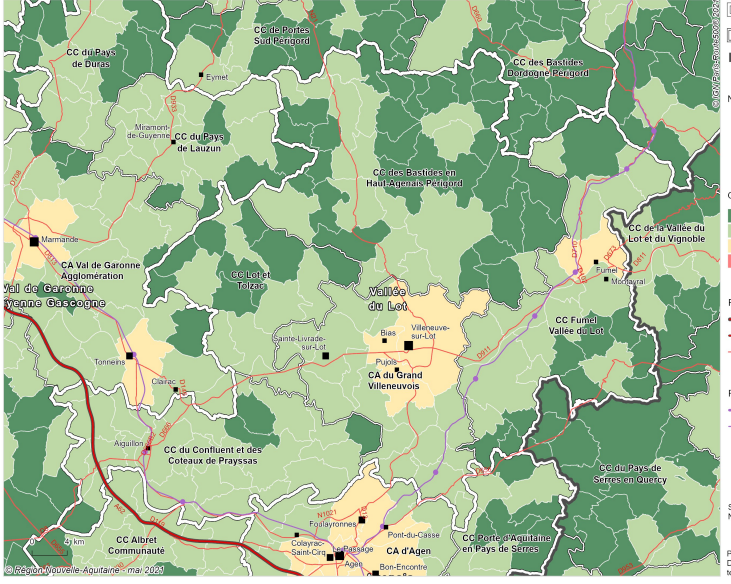
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u> 133 communes – 114 619 habitants 5 intercommunalités :  communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord – 43 communes  communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas – 29 communes  communauté de communes de Fumel-Vallée du Lot – 27 communes  communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois – 19 communes  communauté de commune du Lot et Tolzac -15 communes	 Territoire de contractualisation Vallée du Lot 
---	--

L'ensemble des EPCI de la Vallée du Lot et des Bastides sont classés en vulnérabilité forte au regard du revenu médian par unité de consommation (-1 900 euros par an en comparaison à la médiane régionale sans disparité marquée entre les EPCI). Le territoire est quasi-exclusivement rural. Seules cinq communes sont classées urbaines.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- ☐ **Axe stratégique 1 : Soutenir l'économie du territoire au travers des filières industrielles pour dynamiser la création d'emplois et la valeur ajoutée des productions locales.**
- ☐ Sous-axe 1.1 : Requalifier le foncier existant, l'adapter aux attentes et projets des entreprises pour créer des opportunités de développement (projets dormants) et d'accueil ciblé de nouvelles activités
- ☐ Sous axe 1.2 : Favoriser l'approvisionnement en local des entreprises et les circuits courts jusqu'au consommateur final
- ☐ **Axe stratégique 2 : Appairer les besoins des entreprises et la demande d'emploi pour améliorer l'employabilité et le recrutement sur les métiers du territoire**

- Sous-axe 2.1 : S'appuyer sur les organisations professionnelles et les acteurs de la formation et de l'emploi pour engager une démarche d'anticipation et de prospection dans le cadre d'une G.P.E.C. Territoriale à l'échelle du Pays
- Sous axe 2.2 : Favoriser les démarches collectives d'entreprises vers une structuration des ressources humaines à l'échelle des bassins de vie (groupements d'employeurs intersectoriels, GPECT entreprises et grandes filières, marques employeurs, tiers-Lieux entreprises et chantiers d'insertion par l'Activité Economique...)
- Sous axe 2.3 : Construire une offre d'insertion-formation connectée aux besoins du territoire et développer la mobilité de l'offre jusqu'à l'enseignement supérieur vers les polarités rurales à l'échelle du Pays

□ **Axe stratégique 3 : Construire une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du Pays.**

- Sous axe 3.1 : Structurer l'offre touristique autour de sites majeurs
- Sous axe 3.2 : Construire les propositions et parcours d'itinérance autour des voies cyclables et fluviales ce qui doit encourager les projets à dépasser les limites administratives communautaires pour se situer dans la trajectoire de mobilité des grands flux touristiques (littoral Néo-Aquitain – Occitanie)
- Sous axe 3.3 : Développer les capacités et les gammes d'hébergements.

□ **Axe stratégique 4 : Redonner pleinement aux bourgs et aux villes leurs fonctions de centralité.**

- Sous axe 4.1 : Développer un habitat accessible, innovant et attractif en cœur de bourg en agissant positivement sur la dépense énergétique des ménages (déplacement contraints, passoirs thermiques, mobilité des services) l'amélioration de la qualité de vie, le lien social et la limitation de l'emprise foncière
- Sous axe 4.2 : Conforter les centralités (activité commerciale, culture)
- Sous axe 4.3 Conforter le maillage en services publics et en offre de soin dans les centralités par des solutions partenariales et innovantes

□ **Axe stratégique 5 : Accélérer les transitions environnementales.**

Il s'agit d'un enjeu hybride à la fois thématique et transverse à l'ensemble du contrat de développement et de transition. Ce qui signifie que les 4 enjeux précédents doivent être orientés en cohérence avec cette finalité qui constitue une condition d'éligibilité ex-ante des projets.

- Sous-axe 5.1 La réduction et la transformation des déchets (Agriculture – Industrie – Bâtiment – Ménages) par l'innovation dans l'économie circulaire
- Sous-axe 5.2 Développer un nouvel équilibre économique de mix énergétique tout en réduisant la consommation énergétique en faveur du renouvelable pour les entreprises et particuliers en favorisant les initiatives territoriales et interprofessionnelles
- Sous-axe 5.3 Encourager des solutions de mobilités durables, accessibles et inclusives
- Sous-axe 5.4 Préserver la qualité du grand cycle de l'eau et maintenir le niveau des prélèvements sur l'ensemble du territoire en évaluant l'impact des projets d'aménagement urbains ou touristiques sur l'imperméabilisation des sols, la qualité et la quantité d'eau prélevée ou disponible

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022

l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **50%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Vallée du Lot et Bastides** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot et Bastides et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Fait en 7 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Syndicat mixte
d'aménagement de la Vallée du Lot

Alain ROUSSET

Jacques BORDERIE

A, le

A, le

Le Président de la communauté de
communes des Bastides en Haut-
Agenais Périgord

Le Président de la communauté de
communes du Confluent et des Coteaux
de Prayssas

Auguste FLORIO

Michel MASSET

A, le

A, le

Le Président de la communauté de
communes de Fumel-Vallée du Lot

Le Président de la communauté
d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Didier CAMINADE

Guillaume LEPERS

A, le

Le Présidente de la communauté de
communes du Lot et Tolzac

Line LALAUERIE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Contrat de développement et de transitions Vallée du Lot et Bastides

Annexe 1

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Des caractéristiques de vulnérabilité inchangées en Vallée du Lot

Les faiblesses structurelles de la vallée du lot rappelées dans les différents diagnostics (stratégiques ou sectoriels : démographie, industrie, emploi, tourisme...) constatées au cours de la période précédente de programmation (2015-2021) **demeurent inchangées.**

Le pas à franchir pour une correction durable et positive sur l'ensemble du territoire est donc plus grand et doit désormais prendre en compte l'accélération des nécessités de transition environnementale des territoires ruraux sur les grands enjeux d'énergie, de climat, de mobilité, de transport, de qualité de l'eau, de biodiversité...

Il est à noter que plus d'un habitant sur deux de la vallée du lot travaille dans une commune différente de son lieu résidentiel y compris pour les deux agglomérations les plus importantes du grand Villeneuvois et de Fumel Vallée du Lot.

Ces effets de dispersion renforcent l'individualisation des mobilités du tout-auto et représentent en outre un coût important pour des ménages dont le revenu annuel sur la base du premier décile est inférieur de plus de 1000 euros à la moyenne régionale (10 490/11 520)

Ce territoire étendu sur plus de 2000 km² et de faible à très faible densité (55 h/km² en moyenne et 25h/km² sur les bassins de vie hyper-ruraux du Nord-Nord-Ouest) accueille **des personnes plutôt âgées ou en difficulté dont les revenus reposent sur les retraites et les transferts sociaux respectivement 36,2% et 15,1% des revenus disponibles.**

La faiblesse de la dynamique d'emploi et le peu d'attraction pour les métiers faiblement qualifiés présents sur le territoire (agro-alimentaire, services à la personne, commerce et grande distribution...) maintiennent la Vallée du lot et des Bastides sur un étiage faible de compétence et d'attractivité. L'érosion des emplois industriels continue. *Le taux de chômage a augmenté sur la période 2015-2019 de 1,2 point sur l'agglomération du Villeneuvois et de 2 points sur Fumel alors même que la dynamique de l'offre sur les emplois à pourvoir tend à augmenter sur l'ensemble du territoire. Pour la Communauté du Confluent et des Coteaux de Prayssas, le taux de chômage est légèrement supérieur à celui du Lot et Garonne (14,7% contre 14%) et largement supérieur à celui de la Nouvelle-Aquitaine (12,7%, au sens du recensement, INSEE). Deux dynamiques différentes s'observent puisque le nombre de demandeurs d'emploi dans le bassin d'emploi de Villeneuve décroît au même rythme que dans l'ensemble du Lot et Garonne en 2021 tandis que*

pour le bassin d'emploi d'Aiguillon, le nombre de demandeurs d'emploi ne diminue que de 3,9% (catégorie ABC, Pôle Emploi).

La dynamique résidentielle saisonnière reste faible malgré les initiatives privées d'hébergement touristique. *L'ensemble des nuitées en hôtellerie sur la Vallée du Lot représente 1 nuitée pour 1000 habitant à comparer au 2,7 de Nouvelle Aquitaine et 3,3 à l'échelle nationale.* L'émiettement de l'offre, la difficulté à hiérarchiser et mettre en liaison les lieux et les événements autour de propositions fortes d'itinérance thématique, **la promotion indifférenciée de toutes les activités estivales brouillent la lisibilité de la Vallée du Lot comme destination touristique.** Les dépenses touristiques représente 9.8% des revenus entrants soit moitié moins que les territoires de référence équivalent (19,8%).

II – Cinq grands enjeux auxquels doit répondre la stratégie du Contrat de Développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques : **1° le soutien à l'économie résidentielle et touristique, 2) la promotion des savoir-faire et de l'emploi dans les filières traditionnelles notamment de l'agro-alimentaire, 3) l'accompagnement vers la transition énergétique et une mobilité mieux partagée.**

Ces trois enjeux doivent être redéployés au regard tout d'abord du *poids important que représente l'économie résidentielle et ses projets (cadre de vie – commerce – habitat)* sur le territoire de la vallée du Lot et ensuite parce qu'il s'agit de répondre à *l'accélération des transitions environnementales (agriculture- énergie – économie circulaire-mobilité-climat) sur des territoires qu'il convient de conforter dans leur stratégie de développement durable.* Le pays de la Vallée du Lot comporte deux territoires TEPOS ce qui facilitera l'intégration des ambitions de la feuille de route Néo-Terra.

D'autre part, la dynamique de l'emploi, toujours très en deçà de la dynamique néo-aquitaine et nationale avec une érosion marquée des secteurs industriels et agricoles nécessite une prise en compte renforcée de l'enjeu de la création d'emploi et de valeur-ajoutée dans le territoire. La réponse à cet enjeu passe aussi par le tourisme dont le développement reste faible eu égard aux potentialités du territoire.

Pour autant, les solutions ne sont pas inexistantes et sont presque déjà là, en émergence. Des collectifs réunissant habitants, acteurs économiques, élus, scientifiques et artistes agissent pour apporter des réponses et expérimenter de nouvelles pistes de développement pour les territoires ruraux. La capacité d'innovation sociale et économique se retrouvent dans les effectifs du secteur ESS, de près de 4 points supérieurs à leur part sur l'ensemble de la France métropolitaine. Ce sont en tout près de 27 000 emplois non-délocalisables qui irriguent l'économie du territoire.

Par ailleurs, les grands employeurs privés du territoire créent de la valeur-ajoutée et des emplois, investissent tout en cherchant des solutions innovantes aux problématiques du territoire et en faveur de son attractivité. L'appui des collectivités territoriales est nécessaire pour encourager ces initiatives, non pas en imposant des solutions préétablies mais au contraire en se mettant à l'écoute de ceux, quel que soit leur statut juridique, développent les potentialités et la richesse matérielle et immatérielle du territoire.

Ainsi le comité de pilotage du contrat de territoire a identifié, cinq grands enjeux :

- Comment appuyer les filières économiques du territoire pour créer et maintenir davantage d'emploi et de valeur-ajoutée ?
- Quelle offre touristique intégrée, quelle gouvernance touristique partagée ? Un patrimoine naturel et historique remarquable à préserver
- Quelles réponses au manque d'adéquation entre offre et demande d'emploi ?
- Comment aborder la transition écologique et énergétique ?
- Sur quels leviers s'appuyer pour revitaliser les centres-villes/centres-bourgs et garantir l'accès aux services et équipements

En réponse à ces enjeux, 5 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2022-2028.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

1° Soutenir l'économie du territoire au travers des filières industrielles pour dynamiser la création d'emplois et la valeur ajoutée des productions locales.

L'arrivée du chef de projet CADET en vallée du lot doit permettre d'accélérer la réponse aux défis d'adaptation des entreprises industrielles en créant un lien direct avec les dispositifs de soutien régionaux. Ces défis concernent :

La requalification du foncier et la stratégie d'accueil des entreprises, la valorisation des savoir-faire et des productions locales, l'optimisation des circuits-courts de production-transformation-consommation, l'emploi et la formation, l'accompagnement des innovations sociales et technologiques liées aux enjeux de transition environnementale et énergétique (cf. feuille de route Néo-terra de la Région Nouvelle Aquitaine). L'un des premiers projets structurant cet enjeu sera la mise en œuvre d'un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de la Vallée du Lot. Deux axes ont été précisés autour de ce premier enjeu :

1.1 Requalifier le foncier existant, l'adapter aux attentes et projets des entreprises pour créer des opportunités de développement (projets dormants) et d'accueil ciblé de nouvelles activités.

1.2 Favoriser l'approvisionnement en local des entreprises et les circuits-courts jusqu'au consommateur final (agro-alimentaire, Projets Alimentaires Territoriaux, Bois-énergie, Recyclage matériaux BTP, Ressourcerie...)

2° Appairer les besoins des entreprises et la demande d'emploi pour améliorer l'employabilité et le recrutement sur les métiers du territoire.

A l'exception de la Communauté de Communes des bastides Haut-Agenais qui enregistre un faible taux de croissance de l'emploi (0,4%) sur la décennie 2010-2020, les quatre autres EPCI enregistrent une perte nette d'emplois avec une dégradation qui se poursuit sur Fumel Vallée du lot (-9,8%). Ceci est à mettre en relation avec l'érosion démographique constatée sur la période 2012-2017 sur le Grand Villeneuvois et Fumel Vallée du Lot respectivement de -382 et -448 habitants. Si la Vallée du Lot connaît structurellement une dégradation continue entre l'offre de recrutement et la demande d'emploi, la situation de télétravail et de COVID ne peut qu'accélérer ces difficultés en particulier pour les entreprises de production de l'agro-alimentaire.

Entre décembre 2019 et décembre 2020 les demandeurs d'emploi ont augmenté de 4,5% en vallée du Lot et Bastides et ce sont principalement **les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes qui ont été le plus**

impacté par cette situation de crise respectivement (+ 10,2% et + 5,7%). L'enjeu de Ressources Humaines, de formation inclusive et de Responsabilité Sociétale des Entreprises doit être considéré comme une priorité territoriale. Nous proposons 3 axes de déploiement :

2.1 S'appuyer sur les organisations professionnelles et les acteurs de la formation et de l'emploi pour engager une démarche d'anticipation et de prospection dans le cadre d'une G.P.E.C. Territoriale à l'échelle du Pays. **Réponse à l'appel à projet ITE.**

2.2 Favoriser les démarches collectives d'entreprises vers une structuration des ressources humaines à l'échelle des bassins de vie (groupements d'employeurs intersectoriels, GPECT entreprises et grandes filières, marques employeurs, tiers-Lieux entreprises et chantiers d'insertion par l'Activité Economique...)

2.3 Construire une offre d'insertion-formation connectée aux besoins du territoire et développer la mobilité de l'offre jusqu'à l'enseignement supérieur vers les polarités rurales à l'échelle du Pays.

3° Construire une offre touristique cohérente et différenciée à l'échelle du Pays.

Le territoire a investi et continue d'investir sur différentes infrastructures d'itinérance douce du Lot (*Vélo-route, tourisme fluvial, études de mise en tourisme des rives du Lot, site de Rogé...*) mais une grande partie des initiatives d'hébergement ou d'offre de loisirs ou d'agrément, relèvent de l'investissement privé : projet Gaïa d'hébergement insolite à Laparade, Fontirou Grand Parc, la Base multisport du Temple, le jardin des nénuphars et la réhabilitation du site de Latour-Marliac, Les croisières du lot...

Pour actualiser la mise en tourisme autour des infrastructures existantes, favoriser la réussite des initiatives privées autour d'une offre d'hébergement attractive et diversifiée, **soutenir et coordonner les offres existantes améliorer leur visibilité et hiérarchiser les sites et événements de grand rayonnement**, il est indispensable qu'une organisation supra-communautaire puisse voir le jour et **inscrire l'enjeu touristique du contrat de développement et de transition dans un schéma stratégique de développement inclusif à l'échelle de la Vallée du lot et des Bastides**. Ce schéma devant bien évidemment prendre en compte les enjeux de transitions écologiques, de qualité de l'eau et des milieux aquatique et des mobilités douces. Trois axes ont été pressentis.

3.1 Structurer l'Offre touristique autour de sites majeurs. Il s'agit de s'appuyer sur les moteurs de fréquentation et d'attractivité reconnue en Vallée du Lot et Bastides pour construire autour d'eux des offres subsidiaires permettant d'augmenter la durée et d'étendre la saisonnalité des séjours (cf tourisme d'excursion, de week-end, de séjours gourmands...)

3.2 Construire les propositions et parcours d'itinérance autour des voies cyclables et fluviales ce qui doit encourager les projets à dépasser les limites administratives communautaires pour se situer dans la trajectoire de mobilité des grands flux touristiques (littoral Néo-Aquitain – Occitanie)

3.3 Développer les capacités et les gammes d'hébergements. L'hôtellerie et la restauration constituent l'armature d'attractivité touristique des villes centres. Le déficit de place sur le territoire du grand villeneuvois (hôtels et campings confondus) est l'un des freins majeurs à l'augmentation de la durée des séjours. Le nombre de place par milliers d'habitants est de 8,5 sur le Grand Villeneuvois quand il est de 79.5 pour les Bastides Haut-Agenais-Périgord. La moyenne pour la Région étant de 45 places pour 1000 habitants.

4° Redonner pleinement aux bourgs et aux villes leurs fonctions de centralité.

De nombreux dispositifs accompagnent les démarches de redynamisation des centres villes et bourgs. La Région intervient au travers de la politique contractuelle, des AMI « Revitalisation » ou AAP en direction de la ruralité, des Opérations Collectives de Modernisation à destination des commerçants, artisans, entreprises de

service. L'Etat de son côté dirige les dispositifs « petites villes de Demain » et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. **L'Europe intervient sur cette thématique récurrente au travers du programme LEADER et des fonds structurels FEADER.**

De nombreuses opérations structurantes ont vu le jour lors du précédent contrat de dynamisation et de cohésion territoriale : la rénovation des Halles de Villeneuve-sur-Lot, de Monsempron, l'AMI revitalisation sur Aiguillon et Fumel, l'opération collective « Ton bourg Battant ayant pour finalité d'encourager une approche globale et intégrée de redynamisation rurale pour les petits bourgs hors centralité, l'opération « fenêtre sur bourg » dédiées à la coopération interterritoriale concernant les innovations et transferts de bonnes pratiques en matière d'habitat, de cadre de vie, de services, l'opération Mon centre Bourg à un Incroyable Commerce sur Cancon. Nous proposons trois axes de développement autour de cet enjeu :

4.1 Développer un habitat accessible, innovant et attractif en cœur de bourg en agissant positivement sur la dépense énergétique des ménages (déplacement contraints, passoirs thermiques, mobilité des services) l'amélioration de la qualité de vie, le lien social et la limitation de l'emprise foncière.

4.2 Conforter les centralités (activité commerciale, culture). Indépendamment de la satisfaction des commerçants sur les aides individuelles déployées par l'ancien dispositif FISAC et OCM, il ressort de l'évaluation réalisée par le cabinet AID le besoin de redéfinir structurellement et collectivement les enjeux de redynamisation dans trois domaines prioritaires : l'amélioration des facteurs de commercialité, l'impulsion d'une dynamique collective commerçante, l'adaptation des pratiques d'exploitation des commerces aux nouveaux modes de vie, de déplacement et d'usage des consommateurs pour résister à l'attractivité périphérique et numérique.

4.3 Conforter le maillage en services publics et en offre de soin dans les centralités par des solutions partenariales et innovantes Malgré le développement et le maillage des structures de maison de santé sur le Pays de la vallée du Lot et Bastides (Damazan, Castillonnes, Villeréal, Fumel, Prayssas-Port Sainte Marie) la démographie médicale concernant aussi bien les médecins généralistes que spécialistes reste très fragile et en sous-effectif pour couvrir les bassins de vie hyper-ruraux. Cet enjeu de santé allié à la qualité des actions éducatives et périscolaire en milieu rural est l'un des moteur de relance de la dynamique de résidentialisation en centres bourgs.

5° Accélérer les transitions environnementales.

Il s'agit d'un enjeu hybride à la fois thématique et transverse à l'ensemble du contrat de développement et de transition. Ce qui signifie que les 4 enjeux précédents doivent être orientés en cohérence avec cette finalité qui constitue une condition d'éligibilité ex-ante des projets. Nous proposons d'inscrire cet enjeu comme une réponse à la feuille de route Neo-terra en nous engageant sur les quatre axes suivants :

5.1 La réduction et la transformation des déchets (Agriculture – Industrie – Bâtiment – Ménages) par l'innovation dans l'économie circulaire.

5.2 Développer un nouvel équilibre économique de mix énergétique en faveur du renouvelable pour les entreprises et particuliers en favorisant les initiatives territoriales et interprofessionnelles.

5.3 Encourager des solutions plus collectives de mobilités durables accessibles et inclusives

5.4 Préserver la qualité du grand cycle de l'eau et maintenir le niveau des prélèvements sur l'ensemble du territoire en évaluant l'impact des projets d'aménagement urbains ou touristiques sur l'imperméabilisation des sols, la qualité et la quantité d'eau prélevée ou disponible.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Chiffres-clés et indicateurs de suivi du contrat

Vote du contrat

nombre

montants

Projets matures

Projets en amorçage

ingénierie territoriale (en ETP) - année ? durée du contrat ?

co-financement régionaux estimés

Suivi

nombre

votés en
CP

projets votés

dont projets matures

projets en amorçage

projets au fil de l'eau - autres projets

ingénierie territoriale

Projets ruralité

nombre de projets

montants engagés

% par rapport au montant total

Répartition des dossiers

DATAR

Sectoriel

Répartition des dossiers selon les axes votés

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Ingénierie territoriale

total crédits régionaux engagés

Thématiques

Agriculture, agroalimentaire, circuits courts

Commerce - Artisanat - Développement local

Culture - Patrimoine

Emploi - Formation

Enseignement supérieur et recherche

Environnement

Transition énergétique

ESS

Habitat et Logement

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022

Ingénierie
Industrie et filières
Jeunesse et éducation et vie associative
Numérique
Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique
Revitalisation centres bourgs
Ruralité
Santé - Silver économie
Sport
Tourisme
Transports - Mobilités

Néo-Terra V1

Ambition 1 : Engagement citoyen
Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
Ambition 11 : Administration exemplaire

Néo - Terra V2

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

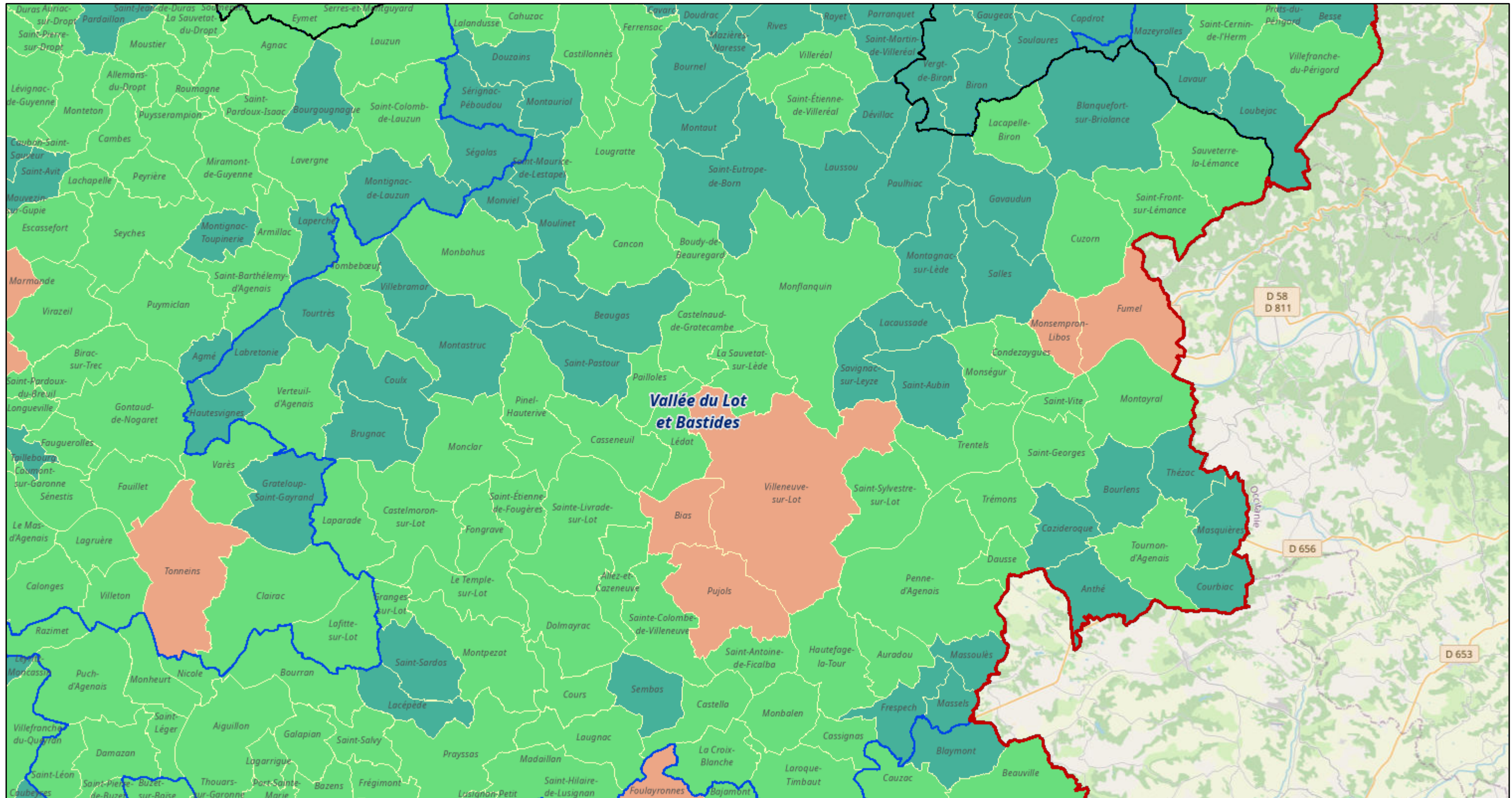
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Carte des densités : communes urbaines / communes rurales

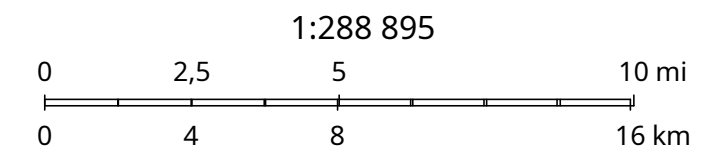


07/06/2022, 17:37:38

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- Commune très peu dense

- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Web AppBuilder for ArcGIS
DATAT-DITP